



# FOCOM/ORANGE

60 rue Vergniaud  
75640 Paris Cedex  
<http://www.focom-orange.fr>  
dsc.ft@fo-com.com

Monsieur Stéphane Richard  
Président Directeur Général Orange  
78 à 84 rue Olivier de Serres  
75505 PARIS Cedex 15

Paris, le 14 avril 2020

Objet : Télétravail occasionnel Covid-19

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie du COVID-19, le télétravail s'est imposé comme une mesure de prévention, depuis le 17 mars 2020, aux salariés ayant une activité compatible avec le travail à distance.

La mise en œuvre massive du télétravail à temps plein à Orange, contribue ainsi à la continuité d'activités essentielles.

FOCom a pu constater le déploiement important par l'entreprise d'équipements matériels pour les salariés concernés, et la mise en place rapide d'un plan de prévention indispensable pour préserver le lien social et aménager l'organisation du travail.

Nous voulons également témoigner que nous participons activement et que nous sommes écoutés par les acteurs de la prévention sur ce sujet, notamment dans les instances nationales CNPS et CPRPPST.

Nous pouvons ainsi échanger également sur les problématiques de conditions de travail qui existent aussi pour les télétravailleurs et qui évoluent avec l'allongement de la période de confinement : difficulté de concentration sur une longue durée, anxiété, situation familiale à gérer, mètres carrés disponibles, problème d'accès réseau, défaut d'équipements pour mener à bien l'activité, charge de travail et déséquilibre vie privée / vie pro, risque isolement et risques psychologiques, difficultés pour le management d'équipes en total télétravail.

Nous venons aujourd'hui, par ce courrier, vous solliciter pour une demande complémentaire de la part des salariés.

Dans cette période de confinement, les plus de 50 000 télétravailleurs mobilisés que nous sommes, avons actuellement des dépenses professionnelles supplémentaires à notre charge. En situation habituelle de travail dans l'entreprise, ces dépenses sont à la charge de l'entreprise.

Nous payons nous-mêmes notre énergie à domicile pendant notre activité de travail alors que l'entreprise paie l'énergie dans les bâtiments. Pour certains d'entre nous, nous avons dû acheter du papier, une imprimante, des cartouches d'encre, etc., alors que ces fournitures sont attribuées par l'entreprise. Nous payons notre nourriture et nous ne bénéficions pas, comme habituellement par exemple, de la subvention en restauration entreprise.

La situation est exceptionnelle et c'est pourquoi nous venons par ce courrier solliciter de votre part une mesure exceptionnelle.

Nous vous adressons donc les demandes suivantes pour régulariser la situation de tous les télétravailleurs et simplement maintenir leur pouvoir d'achat :

- un remboursement sur facture des achats de consommables et d'équipements complémentaires, nécessaires à l'activité professionnelle à domicile,
- une prime compensatoire des dépenses d'énergie supplémentaires occasionnées par le télétravail à domicile pour la période de confinement : chauffage, eau, éclairage, électronique...
- la mise en œuvre et de manière rétroactive d'un forfait restauration,
- la prise en charge du surcoût éventuel d'assurance comme le stipule l'article 7-6 de l'accord télétravail en vigueur à Orange.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, en espérant que vous serez sensible aux arguments présentés.

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc Lis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lis', with a long horizontal flourish underneath.

Délégué Syndical Central UES Orange